



Ville de
Grande-Rivi  re

AVIS PUBLIC

ENTR  E EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUM  RO UGR-027

AVIS EST DONN   PAR LA SOUSSIGN  E :

QUE Le Conseil de la Ville de Grande-Rivi  re a adopt  ,    la s  ance ordinaire tenue le 14 juillet 2025, le r  glement num  ro UGR-027 modifiant le r  glement de zonage num  ro U-006/03-19

QUE Ce r  glement est officiellement entr   en vigueur le 29 septembre 2025, lors de la d  livrance du certificat de conformit      son gard par la Municipalit   r  gionale de comt   du Rocher-Perc   ;

QUE Le r  glement num  ro UGR-027 a pour but :

- De modifier le plan de zonage dans le secteur rue de la Source et rue du Carrefour en proc  dant    la cr  ation de la zone P-9 afin d'y autoriser un cimetière.

QUE Ce r  glement soit disponible au bureau de la Municipalit   et sur son site Internet o   toute personne int  ress  e peut en prendre connaissance.

Donn      Grande-Rivi  re, ce 20^e jour du mois d'octobre 2025.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffiere

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-027

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière,
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **RELATIF À**
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-027 en affichant une copie
au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-
Rivière le 20^e jour d'octobre 2025, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour d'octobre 2025

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière